



Double imposition pension alimentaire France/Allemagne

Par **Ellie83**, le **18/12/2013** à **08:03**

Bonjour, je suis arrivée en France il y a presque 2 ans et depuis je n'ai jamais pu obtenir une réponse claire des SIP contactés quand à l'imposition de la pension alimentaire que je reçois d'Allemagne pour moi et mes enfants. En Allemagne mon ex mari ne peut déduire qu'une somme forfaitaire sur ce qu'il envoie. rnrnUne fois en France le centre des impôts me dit après tout ce temps que je serais imposée sur l'intégralité de la somme reçue, sans crédit d'impôt possible! rnrnCela me paraît terriblement injuste: si j'étais restée en Allemagne je n'aurais payé des impôts que sur la somme forfaitaire qu'il peut déduire (puisque'il paye des impôts sur tout le reste!) rnrnOr ici je repaye sur une pension qui a déjà été imposée. Il semble que tous les cas de double impositions sont traités, sauf les pensions alimentaires. Quelle injustice pour les enfants bi nationaux de parents divorcés vivant dans des pays différents! C'est eux qui payent le prix de tout cela.rnrnQue faire??rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]